

A l'attention des installations de valorisation du biogaz par injection de biométhane
dans les réseaux de gaz

**Pour toute question concernant les modalités de connexion et de
déclaration, veuillez contacter la DREAL Pays de la Loire via l'adresse mail :**
metha.bilans.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

1. Quels sont les étapes que vous devez réaliser ?

1 - Créer mon compte CarbuRe

1. Inscription : "[M'inscrire](https://carbure.beta.gouv.fr/accounts/register)" avec votre adresse mail (ou copier dans votre navigateur : <https://carbure.beta.gouv.fr/accounts/register>)
2. Créez votre compte puis cliquez sur "**Activer mon compte**" (lien reçu par email)
3. À la 1ère connexion, un **code de sécurité** reçu par email sera demandé (si vous ne recevez pas ce code par email, nous vous invitons à consulter les mails rejetés par votre boîte de réception (« spams ») avant de redemander un code).

2 - Rejoindre ma société

Il ne faut pas créer une nouvelle société, mais suivre les indications suivantes :

1. **Menu > Mon compte > "+ Ajouter une organisation"** :
2. Recherchez votre société dans la liste existante et faites la demande de rattachement
3. Demander des droits **Administration**.
4. Si votre société n'apparaît pas : contactez votre référent DREAL.

☒ Le rattachement est validé par les référents DREAL : ceux-ci reçoivent automatiquement un message de l'outil CarbuRe afin d'autoriser votre rattachement puis vous recevrez un mail lorsque c'est validé.

3 - Compléter la déclaration

Le module Biométhane vous permet :

- de gérer les informations de votre installation (à saisir une fois),
 - Rendez-vous → **Paramètres de la société** :

- puis de remplir vos **déclarations annuelles** (à compléter chaque année).
 - **Approvisionnement** : saisie directe sur CarbuRe (simple d'utilisation) ou possibilité d'import du fichier national à compléter (aucun autre format n'est possible, cf ci dessous §4.5.)
 - **Digestat** (production jusqu'à la valorisation)
 - **Énergie** (bilan de production)



2. Utilisation des données et autres sollicitations

Les données déclarées seront accessibles, dans le respect des périmètres réglementaires, aux administrations et organismes concernés : **DGEC, CRE, DREAL, MASA et DRAAF, FranceAgriMer, ADEME, Régions** via la DREAL ainsi qu'à votre **acheteur de biométhane**.

⚠ Si une autre entité vous sollicite pour des données déjà transmises via CarbuRe, nous vous invitons à en informer votre correspondant DREAL afin d'envisager un partage direct via l'outil.

L'observatoire TEO,¹ et l'association AILE² peuvent également être amenés à vous contacter pour compléter ou préciser votre déclaration à la demande de la DREAL Pays de la Loire.

¹ <https://teo-paysdelaloire.fr/>

² <https://aile.asso.fr/>

3. Guide d'utilisation

 Retrouvez plus de détail sur ce nouveau module Biométhane dans notre [guide d'utilisation en ligne ici](#)

(ou copier dans votre navigateur : <https://carbure-1.gitbook.io/faq/biomethane/introduction>)

Sur le bandeau vertical de gauche, sous « BIOMETHANE » vous pouvez accéder directement aux chapitres du guide pour chacune des parties que vous devez renseigner dans Carbure : Paramètres de la société (informations, utilisateurs, contrat, production, énergie) et Déclarations annuelles (approvisionnement, digestat, énergie) :



Dans les paramètres de la société / Contrat : vous ne pourrez télécharger qu'une seule pièce jointe donc, si vous avez 2 documents (ex : conditions générales et conditions particulières) nous vous remercions de les fusionner dans un même document.

4. ⚠ Points d'attention pour déclarer votre approvisionnement

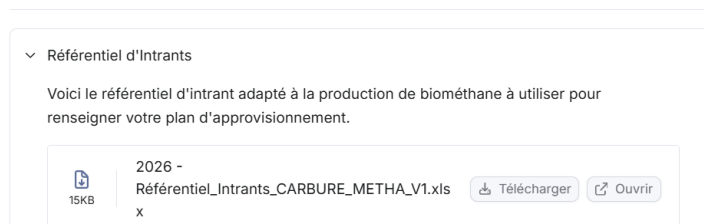
Dans tous les cas, se référer au guide d'utilisation [ici](#) (ou copier dans votre navigateur : <https://carbure-1.gitbook.io/faq/biomethane/declarations-annuelles/approvisionnement>)

4.1. Le référentiel intrants national à utiliser pour renseigner votre plan d'approvisionnement est téléchargeable dans le guide d'utilisation

Déclarer son plan d'approvisionnement

Depuis la page Plan d'approvisionnement, deux options sont disponibles :

- **Saisie manuelle - via la modale "Ajouter un intrant"** : ouvre une fenêtre modale pour saisir votre plan d'approvisionnement intrant par intrant.
- **Saisie automatique - via un import Excel** : ouvre une fenêtre modale pour importer votre plan d'approvisionnement via le chargement d'un fichier Excel.



4.2. Afin de faciliter votre déclaration, le référentiel intrants national est préconfiguré dans l'outil Carbure. Il est nécessaire d'utiliser la même nomenclature proposée afin que votre plan d'approvisionnement puisse être pris en compte. Si vous ne retrouvez pas un intrant dans cette liste, nous vous remercions de le signaler à votre correspondant en DREAL. Vous pouvez aussi consulter, en pièce jointe à cette notice, les correspondances avec la grille intrants Pays de la Loire que vous utilisiez précédemment pour vos déclarations annuelles.

Vous pouvez déclarer votre approvisionnement :

- en saisie manuelle directe sur Carbure, via le pavé « Ajouter un intrant », simple d'utilisation : cf [guide d'utilisation](#) « Saisie Manuelle – via la modale « Ajouter un intrant »
- ou via l'import d'un fichier : cf [guide d'utilisation](#) « Saisie Automatique – via un import Excel » (cf 4.5. ci-après)
- voir « modalités spécifiques pour certains intrants » : les CIVEs, Autres cultures, déchets gras et biogaz capté d'une ISDND : cf [guide d'utilisation](#)

Déclarer son plan d'approvisionnement

Depuis la page Plan d'approvisionnement, deux options sont disponibles :

- **Saisie manuelle - via la modale "Ajouter un intrant"** : ouvre une fenêtre modale pour saisir votre plan d'approvisionnement intrant par intrant.
- **Saisie automatique - via un import Excel** : ouvre une fenêtre modale pour importer votre plan d'approvisionnement via le chargement d'un fichier Excel.

- > Saisie Manuelle - via la modale "Ajouter un intrant"
- > Saisie Automatique - via un import Excel
- > Modalités spécifiques pour certains intrants

4.3. Pour les cultures

- si l'intrant avec une nomenclature de type "XX - CIVE" n'est pas sélectionné, la culture est considérée par défaut comme une culture principale
- les intrants "Silphie - Prairies permanentes" et "Silphie - Prairies temporaires" sont considérés comme des cultures principales
- l'intrant "Herbe - Prairies temporaires" est considéré comme une culture principale et l'intrant "Herbe - Prairies permanentes" n'est pas considéré comme une culture principale.

4.4. Si vous souhaitez exporter dans un fichier votre déclaration intrants directement saisie sur Carbure, utilisez le pavé «Exporter »

The screenshot shows the top part of the Carbure interface. At the top right is a blue button labeled "Charger un plan d'approvisionnement". Below it is a search bar with the placeholder text "Rechercher" and a magnifying glass icon. To the right of the search bar are two buttons: "+ Ajouter un intrant" and "Exporter". A mouse cursor is pointing at the "Exporter" button. Below the search bar is a dropdown menu labeled "Intrant" with a downward arrow. Below that is the text "1000 tonnes annuelles". At the bottom is a table with four columns: "Intrant", "Département", "Tonnage (tMB)", and "Action".

4.5. Si vous ne faites pas une saisie directe sur Carbure (via le pavé « Ajouter un intrant », simple d'utilisation) et si vous préférez utiliser le fichier national modèle (aucun autre format n'est possible):

cf [guide d'utilisation](#) « Saisie Automatique – via un import Excel » : tout est expliqué !

- Etape 1 : aller sur le pavé bleu « Charger un plan d'approvisionnement » :

This screenshot is identical to the one above, showing the top part of the Carbure interface. However, a mouse cursor is now pointing at the blue button "Charger un plan d'approvisionnement" at the top right.

- Etape 2 : télécharger le fichier modèle (Template), le compléter (lisez les consignes « Règles métier », utilisez les menus déroulants qui s'affichent dans les cases et complétez : 1 ligne par type d'intrant et par département d'origine), enregistrer sur votre PC, puis importer le fichier complété :

Fermer x

Importer un plan d'approvisionnement

 Vous pouvez déposer ici un plan d'approvisionnement afin de le visualiser dans notre outil.

Le template du fichier attendu est disponible [sur ce lien](#).

Pensez à retélécharger le template afin d'avoir les dernières modifications du fichier.

Importer le fichier excel

Choisir un fichier



 Les intrants déjà importés seront écrasés.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

Importer

G

H

I

J

K

Règles métier

Selon l'intrant sélectionné, certains champs peuvent être obligatoires.

• Si l'intrant est une culture intermédiaire (CIVE) le champ Type de CIVE (colonne J) est obligatoire.

• Si l'intrant est « Autres cultures » ou « Autres cultures CIVE », le champ "Précisez la culture" (colonne K) est obligatoire.

• Si l'intrant est l'un des suivants, le champ "Type de collecte" (colonne I) est obligatoire :
• « Autre déchets gras »
• « Graisses de bacs à graisse de restauration »
• « Huiles alimentaires usagées d'origine animale »
• « Huiles alimentaires usagées d'origine végétale »
• « Huiles et matières grasses (avec produits animaux) (Cat 2) »
• « Huiles et matières grasses (avec produits animaux) (Cat 3) »

• Si l'intrant est « Biogaz capté d'une ISQ/IO », les champs Unité (colonne C), Ratio de matière sèche (%) (colonne D) et Volume (colonne E) sont optionnels.

Autres conditions :

• Si le pays d'origine est France, les champs « Distance moyenne pondérée » (colonne G), « Distance maximale » (colonne H) et « Département d'origine » (colonne F) sont obligatoires.

• Si l'unité de matière est « Sèche », le champ « Ratio de matière sèche (%) » (colonne D) est obligatoire.

Provenance	Intrant	Unité	Ratio de matière sèche (%)	Volume (tMS ou tMS)	Département	Distance moyenne pondérée (km)	Distance maximale (km)	Pays d'origine	Type de CIVE	Précisez la culture

4.6. Fichiers utiles (en pièce jointe à cette notice pour les versions du 11/3/2026)

- référentiel intrants national (à retrouver dans le [guide utilisateur](#))
- pour information, fichier de correspondance avec la grille intrants Pays de la Loire que vous utilisiez précédemment